

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION :  
15 septembre 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 7  
Votants : 37

VOTE :  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstentions : 3

### Délibération n° 2021/090

OBJET : Approbation du  
procès-verbal de l'assemblée  
générale du 16/12/2020

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

Le 28 septembre deux mille vingt et un à 14h00, l'assemblée générale de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réunie, à l'Espace Vauban à Strasbourg et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 15 septembre 2021.

Présents (présentiel) : Mme LEHMANN Marie-Paule, MM JEHL François, NORTH Alain.

Présents (distanciel) : Mmes ALOIRD Régine, FISCHER Marie-Reine, GOEHRY Mireille, KREMER Eliane, LOTZ Suzanne, MILLION Lara, OBERLE Fabienne, RABAULT Corinne, SCHNEIDER Elisabeth, , MM BATT Jean-Louis, BELTZUNG Maxime, , BRENDER Claude, BURG André, DISCHINGER Pierre, DUBS Stéphane, GAST René, GERLING Dominique, HANS Thierry, HOFFSTETTER Eric, ISEL Roger, JANUS Serge, KLIPFEL Martin, LOM Michel, MEYER Jean-Paul, MULLER Dominique, NETZER Jean-Louis, NEUMANN Rémy, NICOLAS Thierry, ROTOLO Marcello, ROUX Olivier, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, TOUCAS Jean-Pierre, VOGT Victor, WALTER Hubert.

Présents non votants : Mmes WOLFHUGEL Christiane, REYS Caroline, MM BETTINGER Patrick, JUNDT Jean-Jacques

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes PFISTER Caroline (FISCHER Marie-Reine), SCHMIDIGER Pascale (MEYER Jean-Paul), MM BIHL Pierre (LEHMANN Marie-Paule), HEITMANN Léon (JEHL François) Fabien JORDAN (NEUMANN Rémy), ROHMER Jean-Marie (ISEL Roger), SCHLATTER Jean-Claude (Fabienne OBERLÉ), STUTZMANN Gérard (GOEHRY Mireille).

Excusés : Mmes BECKER Marie-Odile, BROLLY Suzanne, HESTIN Noëllie, HUCKERT Claudine, JUNG Pauline, LECKLER Michèle, LUTZ Michèle, MUTH Sandra, PFISTER Caroline, SCHMIDIGER Pascale, MM AGHA BABEI Syamak, ANDREU-SANCHEZ Michel, BACH Guy, BÉHÉ Jean-Marie, BELLONI Thierry, BIEHLER Jean, BIHL Pierre, BRAUN Daniel, BRESCHBUHL Philippe, BURRUS Jean-Marc, COQUELLE Yves, DI STEPHANO Pascal, EICHWALD Claude, ESCHRICH Emmanuel, FISCHER Bernard, GERARD Daniel, GIRARDIN Philippe, GIRAUD Philippe, GRIENEISEN Alain, HAEGY Julien, HEITMANN Léon, HENRION Damien, HOELT René, JACQUEY Guy, JORDAN Fabian, JULLY Jean-Claude, KAES Jean-Philippe, KANNENGIESER Bernard KLEITZ Francis, KLETHI Éric, LAUFFENBURGER Mathieu, LORENTZ Michel, LUTZ Claude, MACIEJEWSKI Patrick, MANDRY Jean-Claude, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, OEHLER Serge, PELTIER Jean-Pierre, PFENDLER Pierre, ROHMER Jean-Marie, SAUTIVET Thierry, SCHAAL Stéphane SCHAEFFER Éric, SCHAEFFER Jean-Michel,

DATE DE CONVOCATION :  
15 septembre 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 7  
Votants : 37

VOTE :  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstentions : 3

**Délibération n° 2021/090**

OBJET : Approbation du  
procès-verbal de l'assemblée  
générale du 16/12/2020

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

SCHERER Éric, SCHEER Marc, SCHEUER Jean-Louis, SCHEYDECKER Camille, SCHIELIN Jean-Claude, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHLATTER Jean-Claude, SIEGRIST Gabriel, SOMMERHALTER Pascal, SPECHT Philippe, STORCK Sébastien, STUMPF René, STUTMANN Gérard, TURRI Pascal, WAHL Bertrand, WEISS Damien, WENDLINGER Laurent, WURSTER Alain.

Assistaient également : Mmes BERTRAND Marie, BUCOURT Leslie, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LANDIER Annabelle, LE MOING Cécile, MONKACHI Nadia, NAUDIN Sophie, PINAUD Vanessa, POITEAUX Débora, SCHEIDECKER Maryline, SOLARTE Sofia, MM BRUCKERT Antoine, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GLOCK Christophe, GUG Julien, HARTWEG Eric, OLIGER Kilian, PROBST Alexandre, TIMMEL Laurent,

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 16 décembre 2020 a été envoyé avec la convocation à cette séance.

Aucune observations ou remarques n'est soulevée.

**L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale de l'EPF du 16 décembre 2020.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION :  
15 septembre 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 6  
Votants : 24

VOTE :  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 1

### Délibération n° 2021/091

OBJET : Affermissement du  
marché de création d'une  
activité OFS au sein de l'EPF

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

Le 28 septembre deux mille vingt et un à 14h00, l'assemblée générale de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réunie, à l'Espace Vauban à Strasbourg et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 15 septembre 2021.

Présents (présentiel) : Mme LEHMANN Marie-Paule, MM JEHL François, NORTH Alain.

Présents (distanciel) : Mmes ALOIRD Régine, FISCHER Marie-Reine, GOEHRY Mireille, KREMER Eliane, LOTZ Suzanne, MILLION Lara, OBERLE Fabienne, RABAULT Corinne, SCHNEIDER Elisabeth, , MM BATT Jean-Louis, BELTZUNG Maxime, , BRENDER Claude, BURG André, DISCHINGER Pierre, DUBS Stéphane, GAST René, GERLING Dominique, HANS Thierry, HOFFSTETTER Eric, ISEL Roger, JANUS Serge, KLIPFEL Martin, LOM Michel, MEYER Jean-Paul, MULLER Dominique, NETZER Jean-Louis, NEUMANN Rémy, NICOLAS Thierry, ROTOLO Marcello, ROUX Olivier, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, TOUCAS Jean-Pierre, VOGT Victor, WALTER Hubert.

Présents non votants : Mmes WOLFHUGEL Christiane, REYS Caroline, MM BETTINGER Patrick, JUNDT Jean-Jacques

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes PFISTER Caroline (FISCHER Marie-Reine), SCHMIDIGER Pascale (MEYER Jean-Paul), MM BIHL Pierre (LEHMANN Marie-Paule), HEITMANN Léon (JEHL François) Fabien JORDAN (NEUMANN Rémy), ROHMER Jean-Marie (ISEL Roger), SCHLATTER Jean-Claude (Fabienne OBERLÉ), STUTZMANN Gérard (GOEHRY Mireille).

Excusés : Mmes BECKER Marie-Odile, BROLLY Suzanne, HESTIN Noëllie, HUCKERT Claudine, JUNG Pauline, LECKLER Michèle, LUTZ Michèle, MUTH Sandra, PFISTER Caroline, SCHMIDIGER Pascale, MM AGHA BABEI Syamak, ANDREU-SANCHEZ Michel, BACH Guy, BÉHÉ Jean-Marie, BELLONI Thierry, BIEHLER Jean, BIHL Pierre, BRAUN Daniel, BRESCHBUHL Philippe, BURRUS Jean-Marc, COQUELLE Yves, DI STEPHANO Pascal, EICHWALD Claude, ESCHRICH Emmanuel, FISCHER Bernard, GERARD Daniel, GIRARDIN Philippe, GIRAUD Philippe, GRIENEISEN Alain, HAEGY Julien, HEITMANN Léon, HENRION Damien, HOELT René, JACQUEY Guy, JORDAN Fabian, JULLY Jean-Claude, KAES Jean-Philippe, KANNENGIESER Bernard KLEITZ Francis, KLETHI Éric, LAUFFENBURGER Mathieu, LORENTZ Michel, LUTZ Claude, MACIEJEWSKI Patrick, MANDRY Jean-Claude, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, OEHLER Serge, PELTIER Jean-Pierre, PFENDLER Pierre, ROHMER Jean-Marie, SAUTIVET Thierry, SCHAAL Stéphane SCHAEFFER Éric, SCHAEFFER Jean-Michel,

**DATE DE CONVOCATION :**  
15 septembre 2021

**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 6  
Votants : 24

**VOTE :**  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 1

**Délibération n° 2021/091**

**OBJET :** Affermissement du marché de création d'une activité OFS au sein de l'EPF

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

SCHEER Éric, SCHEER Marc, SCHEUER Jean-Louis, SCHEYDECKER Camille, SCHIELIN Jean-Claude, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHLATTER Jean-Claude, SIEGRIST Gabriel, SOMMERHALTER Pascal, SPECHT Philippe, STORCK Sébastien, STUMPF René, STUTMANN Gérard, TURRI Pascal, WAHL Bertrand, WEISS Damien, WENDLINGER Laurent, WURSTER Alain.

**Assistaient également :** Mmes BERTRAND Marie, BUCOURT Leslie, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LANDIER Annabelle, LE MOING Cécile, MONKACHI Nadia, NAUDIN Sophie, PINAUD Vanessa, POITEAUX Débora, SCHEIDECKER Maryline, SOLARTE Sofia, MM BRUCKERT Antoine, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GLOCK Christophe, GUG Julien, HARTWEG Eric, OLIGER Kilian, PROBST Alexandre, TIMMEL Laurent,

Par une délibération n°2018/099 en date du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace a accepté, à l'unanimité, le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Office Foncier Solidaire (ci-après « OFS ») intégré ou associé à l'EPF d'Alsace.

Depuis ses origines, l'EPF est très attaché à pouvoir apporter un soutien aux différentes politiques de l'habitat : son PPI a toujours traduit l'appui à l'habitat comme l'axe d'intervention prioritaire ; l'EPF se mobilise dans les politiques foncières et les différentes démarches ou réflexions locales, que ce soit au travers des PLH ou des PLUi par exemple ; enfin l'EPF a su adapter ses dispositifs pour être plus efficace dans l'accompagnement des collectivités et opérateurs de logements aidés, notamment via la minoration foncière (jusqu'à 10.000 € par logement créé) ou la délégation du DPU.

Un nouveau défi est aujourd'hui posé, une nouvelle activité est proposée à l'EPF afin de répondre à la diversité des besoins rencontrés dans nos territoires alsaciens pour la production d'une offre de logement durablement abordable et de qualité. Ceci passe donc par le développement d'une nouvelle offre de logement en bail réel solidaire (BRS) mais en complémentarité avec l'OFSA, créé il y a un an par PROCIVIS et la SERS et qui regroupe aussi déjà beaucoup de collectivités alsaciennes.

L'étude de faisabilité avait pour but d'évaluer les besoins à l'échelle de l'Alsace, la pertinence pour répondre aux enjeux d'accession à la propriété et les moyens nécessaires et les scénarios possibles si le choix de créer un OFS devrait être fait.

Pour rappel :

**DATE DE CONVOCATION :**

15 septembre 2021

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 58

Présents : 42

Pouvoirs : 6

Votants : 24

**VOTE :**

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

**Délibération n° 2021/091**

**OBJET :** Affermissement du marché de création d'une activité OFS au sein de l'EPF

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

- Le principe du dispositif de l'OFS est de dissocier la propriété foncière de celle du bâti pour permettre la production de logements durablement abordables en accession sociale à la propriété, via un bail réel solidaire (BRS).
- Les objectifs de l'OFS sont :
  - o de réduire, voire neutraliser, le coût du foncier dans un coût total d'achat ;
  - o et d'assurer le caractère anti-spéculatif et solidaire du dispositif à travers les conditions qui lient le propriétaire du foncier au propriétaire du logement.

Sur la base de cette délibération, le marché public « Etude de préfiguration dans le cadre d'un projet de création d'un office foncier solidaire » a été attribué et notifié à la société ESPACITE, en groupement avec le cabinet d'avocats JOSSELIN VALADOU ET ASSOCIES, le 17 octobre 2019 pour un montant total (après avenants) de 56.535,00 € HT.

Ce marché comporte :

- une tranche ferme permettant la réalisation d'une étude de marché et potentialité et une étude d'un modèle économique et de fonctionnement ; quatre comités de pilotage ont déjà pu se réunir en 2019 et 2020, où siégeaient un certain nombre d'élus volontaires de nos collectivités membres, mais également un certain nombre de partenaires, intéressés et experts dans leur domaine d'activité pour nous accompagner dans la réflexion et cette étude de faisabilité ; sans forcément tous les citer, nous tenions d'ores et déjà à les remercier pour leurs conseils et leur implication : l'ADEUS, l'ADIL, l'AREAL, les bailleurs, la DREAL, PROCIVIS, la SERS et les services des collectivités membres de notre établissement.
- et une tranche optionnelle permettant, si elle est affirmée, la création de l'activité OFS au sein de l'EPF, la rédaction/modification des statuts qui devra être votée lors de l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace en décembre 2021 et la constitution du dossier d'agrément.

La présente Assemblée Générale vaut comité de pilotage de bilan de la tranche ferme du marché. Ce comité de pilotage a deux objectifs, qui sont les suivants :

- faire le bilan de la complète réalisation de la tranche ferme du marché avec une présentation des résultats des travaux par la société ESPACITE ;
- et se positionner sur l'affermissement ou non de la tranche optionnelle, c'est-à-dire, se positionner sur le

DATE DE CONVOCATION :  
15 septembre 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 6  
Votants : 24

VOTE :  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 1

**Délibération n° 2021/091**

OBJET : Affermissement du marché de création d'une activité OFS au sein de l'EPF

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

lancement ou non des démarches administratives permettant à l'EPF d'Alsace de devenir un OFS.

La Présidente laisse la parole à la société ESPACITE, représentée par Mr PAVAGEAU, pour présenter (avec un support power point projeté) les résultats des travaux et des études menées durant cette tranche ferme.

- Les 3 axes d'intervention seraient :
  - Neuf (zones B1 et B2) : Eschau (67), Griesheim-Pres-Molsheim (67), Village-Neuf (68),
  - Ancien : Windstein, (67), Saverne (67), Sausheim (68), Guebwiller (68),
  - Copropriété : Strasbourg (67), Wittenheim (68), Saint-Louis (68).
- Conditions d'intervention logements anciens :
  - Plafonner la redevance foncière à 1 €/m<sup>2</sup>/SHab,
  - Durée de l'amortissement de la redevance foncière maximale de 60 ans,
  - Prix de logements en BRS concurrentiel par rapport aux logements en accession pleine propriété anciens sans travaux.
- Conditions d'intervention copropriétés fragiles ou en difficulté :
  - Plafonner la redevance foncière à 1 €/m<sup>2</sup>/SHab,
  - Durée de l'amortissement de la redevance foncière maximale de 60 ans ou mobilisation du prêt Gaïa de la Banque des Territoires,
  - Prix de vente en fonction de la situation des ménages, afin d'améliorer la situation de la copropriété,
  - Acquisition d'un nombre limité de lots de copropriété pour participer de manière efficace au soutien de la copropriété.
- Conditions d'intervention logements neufs :
  - Plafonner la redevance foncière à 1.5 €/m<sup>2</sup>/SHab,
  - Mobiliser le prêt Gaïa de la Banque des Territoires + 5 % fonds propres EPFA (non pris en compte dans le calcul de la redevance),
  - Prix de logements en BRS concurrentiel par rapport aux logements en accession pleine propriété anciens sans travaux.
- Principes du modèle économique : le plan de développement proposé en deux scénarios dépendant :
  - Nombre des opérations de logements à développer en BRS,
  - Moyens humains affectés : besoin d'un chargé d'opération OFS, en plus des partenaires extérieurs comme les organismes HLM et les ADIL.

DATE DE CONVOCATION :  
15 septembre 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 6  
Votants : 24

VOTE :  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 1

#### **Délibération n° 2021/091**

OBJET : Affermissement du marché de création d'une activité OFS au sein de l'EPF

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

- Moyens financiers à mobiliser pour l'acquisition des fonciers : considérant une typologie moyenne de logement de 70 m<sup>2</sup> :

	Ancien	Copropriété	Neuf
Charge foncière portée par l'OFS par logement	36 000 €	19 000 €	49 000 €
Financement par prêt Gaïa	-	18 000 € empruntés sur 60 ans	35 000 € empruntés sur 80 ans
Financement par fonds propres de l'EPF d'Alsace	36 000 € amortis sur 60 ans	1 000 € NON amortis sur 60 ans	14 000 € NON amortis sur 60 ans

- Les fonds propres de l'EPF à engager sur 5 ans en deux scénarios : 1,63 M€ ou 2,88 M€ ;
- Un business plan avec 405 logements produits à 10 ans (2031) ;

- La gouvernance et le fonctionnement : un agrément direct de l'Etat, avec une gouvernance intégrée à celle de l'EPF (mêmes instances) ; des statuts à adapter et un budget annexe à prévoir ;
- Les prochaines étapes (de la tranche optionnelle) : consolidation du budget prévisionnel à 10 ans, consolidation des partenariats à mettre en place, rédaction des nouveaux statuts et du dossier de demande d'agrément.

La Présidente remercie M. PAVAGEAU et ouvre le débat sur les résultats de la tranche ferme et l'affermissement de la tranche optionnelle qui aura pour but de lancer les démarches administratives afin que l'EPF d'Alsace devienne un OFS.

**L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision d'affermissement de la tranche optionnelle du marché public n°2019-05-LC « Etude de préfiguration dans le cadre d'un projet de création d'un office foncier solidaire » permettant le lancement des démarches administratives afin que l'EPF d'Alsace développe une activité nouvelle d'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) et puisse être agréé en ce sens.**

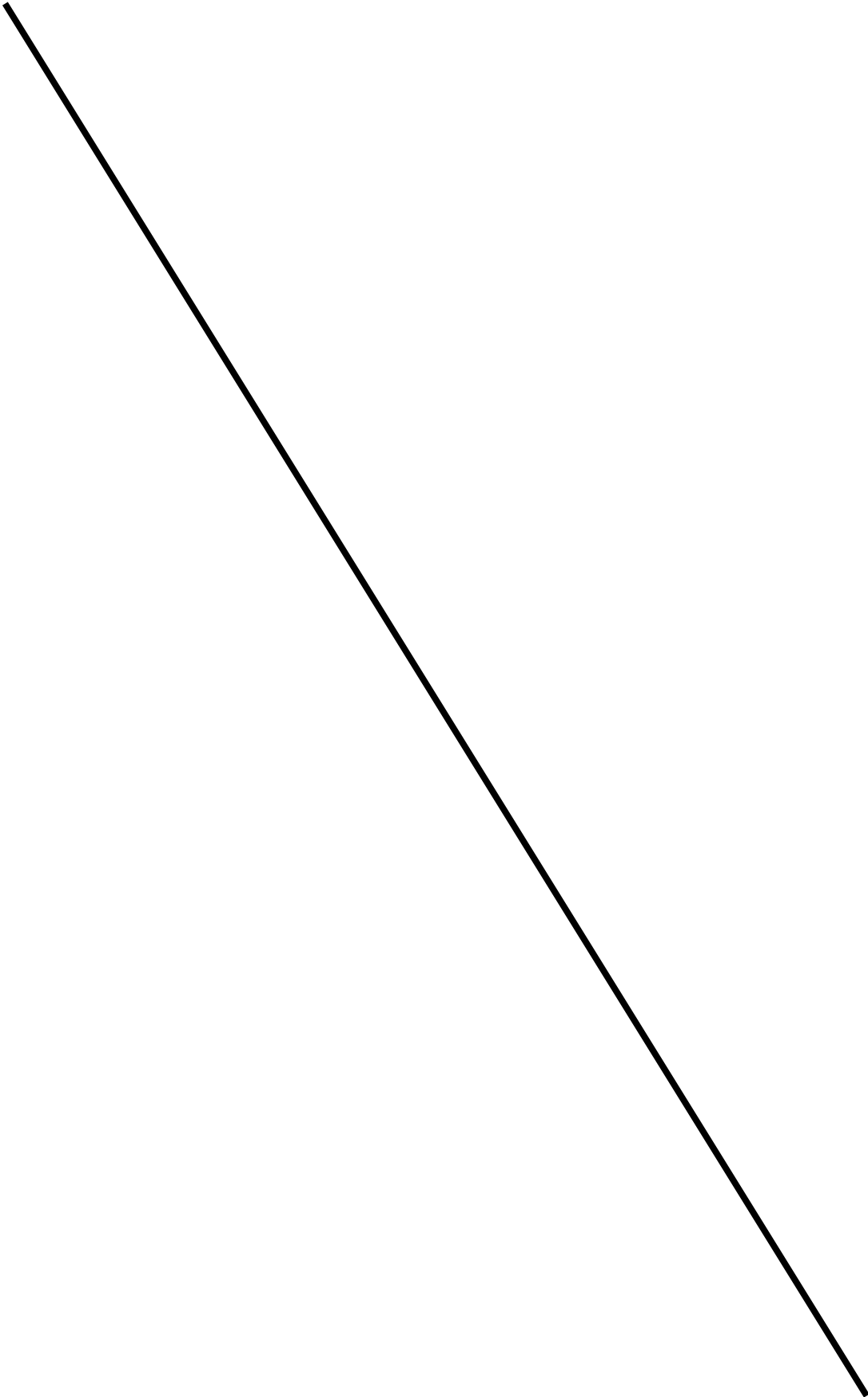
Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le



ID : 067-507679033-20210928-2021\_091-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION :  
15 septembre 2021

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :  
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :  
En exercice : 58  
Présents : 42  
Pouvoirs : 6  
Votants : 35

VOTE :  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Délibération n° 2021/089

OBJET : Installation de  
l'assemblée générale et  
élection des délégués au  
conseil d'administration

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

Le 28 septembre deux mille vingt et un à 14h00, l'assemblée générale de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réunie, à l'Espace Vauban à Strasbourg et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 15 septembre 2021.

Présents (présentiel) : Mme LEHMANN Marie-Paule, MM JEHL François, NORTH Alain.

Présents (distanciel) : Mmes ALOIRD Régine, FISCHER Marie-Reine, GOEHRY Mireille, KREMER Eliane, LOTZ Suzanne, MILLION Lara, OBERLE Fabienne, RABAULT Corinne, SCHNEIDER Elisabeth, , MM BATT Jean-Louis, BELTZUNG Maxime, , BRENDER Claude, BURG André, DISCHINGER Pierre, DUBS Stéphane, GAST René, GERLING Dominique, HANS Thierry, HOFFSTETTER Eric, ISEL Roger, JANUS Serge, KLIPFEL Martin, LOM Michel, MEYER Jean-Paul, MULLER Dominique, NETZER Jean-Louis, NEUMANN Rémy, NICOLAS Thierry, ROTOLO Marcello, ROUX Olivier, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, TOUCAS Jean-Pierre, VOGT Victor, WALTER Hubert.

Présents non votants : Mmes WOLFHUGEL Christiane, REYS Caroline, MM BETTINGER Patrick, JUNDT Jean-Jacques

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes PFISTER Caroline (FISCHER Marie-Reine), SCHMIDIGER Pascale (MEYER Jean-Paul), MM BIHL Pierre (LEHMANN Marie-Paule), HEITMANN Léon (JEHL François) Fabien JORDAN (NEUMANN Rémy), ROHMER Jean-Marie (ISEL Roger), SCHLATTER Jean-Claude (Fabienne OBERLÉ), STUTZMANN Gérard (GOEHRY Mireille).

Excusés : Mmes BECKER Marie-Odile, BROLLY Suzanne, HESTIN Noëlle, HUCKERT Claudine, JUNG Pauline, LECKLER Michèle, LUTZ Michèle, MUTH Sandra, PFISTER Caroline, SCHMIDIGER Pascale, MM AGHA BABEI Syamak, ANDREU-SANCHEZ Michel, BACH Guy, BÉHÉ Jean-Marie, BELLONI Thierry, BIEHLER Jean, BIHL Pierre, BRAUN Daniel, BRESCHBUHL Philippe, BURRUS Jean-Marc, COQUELLE Yves, DI STEPHANO Pascal, EICHWALD Claude, ESCHRICH Emmanuel, FISCHER Bernard, GERARD Daniel, GIRARDIN Philippe, GIRAUD Philippe, GRIENEISEN Alain, HAEGY Julien, HEITMANN Léon, HENRION Damien, HOELT René, JACQUEY Guy, JORDAN Fabian, JULLY Jean-Claude, KAES Jean-Philippe, KANNENGIESER Bernard KLEITZ Francis, KLETHI Éric, LAUFFENBURGER Mathieu, LORENTZ Michel, LUTZ Claude, MACIEJEWSKI Patrick, MANDRY Jean-Claude, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, OEHLER Serge, PELTIER Jean-Pierre, PFENDLER Pierre, ROHMER Jean-Marie, SAUTIVET Thierry, SCHAAL Stéphane SCHAEFFER Éric, SCHAEFFER Jean-Michel,

**DATE DE CONVOCATION :**

15 septembre 2021

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 58

Présents : 42

Pouvoirs : 6

Votants : 35

**VOTE :**

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2021/089**

**OBJET :** Installation de l'assemblée générale et élection des délégués au conseil d'administration

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

SCHEER Éric, SCHEER Marc, SCHEUER Jean-Louis, SCHEYDECKER Camille, SCHIELIN Jean-Claude, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHLATTER Jean-Claude, SIEGRIST Gabriel, SOMMERHALTER Pascal, SPECHT Philippe, STORCK Sébastien, STUMPF René, STUTMANN Gérard, TURRI Pascal, WAHL Bertrand, WEISS Damien, WENDLINGER Laurent, WURSTER Alain.

Assistaient également : Mmes BERTRAND Marie, BUCOURT Leslie, GALTIER Etiennette, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LANDIER Annabelle, LE MOING Cécile, MONKACHI Nadia, NAUDIN Sophie, PINAUD Vanessa, POITEAUX Débora, SCHEIDECKER Maryline, SOLARTE Sofia, MM BRUCKERT Antoine, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GLOCK Christophe, GUG Julien, HARTWEG Eric, OLIGER Kilian, PROBST Alexandre, TIMMEL Laurent,

Suite aux élections municipales de 2020, aux modifications statutaires de fin 2020 obligeant les EPCI membres de l'EPF à redésigner leurs délégués à l'EPF, aux élections cantonales et régionales de 2021, il convient d'installer une nouvelle Assemblée Générale, plus resserrée avec 58 délégués titulaires au lieu des presque 100 délégués sous les anciens statuts.

Chaque Communauté de Communes est représentée en assemblée Générale par un ou deux délégués, en fonction de sa taille, et par trois délégués pour les agglomérations, la CEA et la Région.

Il appartient à cette nouvelle assemblée générale réunie ce jour de désigner les administrateurs : une proposition de liste a été envoyée en amont à tous les administrateurs.

Là aussi, le Conseil d'administration a dû être resserré à 26 délégués (en lieu de 55 délégués sous les anciens statuts), avec une représentation malgré tout de chaque EPCI, soit comme titulaire, soit comme suppléant ; une répartition entre CDC proches géographiquement est proposée entre chaque titulaire et suppléant ; sachant que les titulaires et suppléants seront conviés à chaque Conseil d'administration, les droits de vote étant distribués en fonction des présences effectives de chacun.

Le prochain Conseil d'administration de l'EPF sera installé le 14 octobre 2021 ; à cette occasion seront désignés les Vice-Présidents et le Président ou la Présidente de l'EPF.

*La Présidente demande s'il y a des questions ou d'autres candidatures souhaitées. Devant la négative, elle propose de soumettre au vote la liste des administrateurs de l'EPF telle qu'envoyée et présentée ce jour (tableau).*



**DATE DE CONVOCATION :**

15 septembre 2021

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Benoît GAUGLER

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 58

Présents : 42

Pouvoirs : 6

Votants : 35

**VOTE :**

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n° 2021/089**

**OBJET :** Installation de l'assemblée générale et election des délégués au conseil d'administration

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

La Présidente,

Marie-Paule LEHMANN

**L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'élire les délégués au Conseil d'Administration de l'EPF, selon liste ci-dessous :**

Membres de l'EPF 819 communes		CONSEIL D'ADMINISTRATION			
		26 délégués titulaires		26 délégués suppléants	
		Nom / Prénom	Représentant collectivité / EPCI	Nom / Prénom	Représentant collectivité / EPCI
Communautés de Communes	STUTZMANN Gérard	CDC d'Alsace Bossue	MICHEL Patrick	CDC de Hanau La Petite Pierre	
	SCHAAL Stéphane	CDC du Canton d'Enstein	LALFFENBURGER Mathieu	CDC Ried de Marckolsheim	
	NORTH Alban	CDC du Kochersberg	GOEHRY Mirella	CDC Pays de la Zorn	
	JEHL François	CDC de la Mossig et du Vignoble	FISCHER Marie-Reine	CDC Région de Moelsheim-Mutzig	
	LOTZ Suzanne	CDC Pays de Barr	SCHALLER Claude	CDC de Sellenat	
	WALTER Hubert	CDC Pays de Niederbronn-les-Bains	ISEL Roger	CDC Sauer-Richelbronn	
	SCHAEFFER Serge	CDC Pays Rhénan	GAST René	CDC Plaine du Rhin	
	TOUCAS Jean-Pierre	CDC Pays de Rouffach	BRENDER Claude	CDC Pays Rhin Brsach	
	KREMER Eliane	CDC Pays de Saverne	HOFFSTETTER Enc	CDC de la Basse Zorn	
	WAHL Bertrand	CDC Pays de Wissembourg	ROUX Olivier	CDC de l'Orne Forêt	
	LUTZ Claude	CDC Portes de Rosheim	HOELT René	CDC Pays de Ste Odile	
	BACH Guy	CDC Sud Alsace Langue	METZ Jean-Marc	CDC du Sundgau	
	HESTIN Noëlle	CDC Val d'Argent	SCHNEIDER Elisabeth	CDC Pays de Ribeauvillé	
	SCHER Marc	CDC Vallée de la Bruche	JANUS Sierra	CDC Vallée de Villa	
BELTZJUNG Maxime	CDC Vallée Doller & Soultzbach	ROTOLO Marcello	CDC Région de Gusbwiller		
DISCHINGER Pierre	CDC Vallée de Munster	GIRARDIN Philippe	CDC Vallée de Kayersberg		
SLA	MEYER Jean-paul	SLA	SCHMIDIGER Pascale	SLA	
CAH	NETZER Jean-Lucien	CAH	GERLING Dominique	CAH	
Mulhouse Alsace Agglomération	LUTZ Michèle NEUMANN Rémy	MDA	BELLONI Thierry JORDAN Fabian	MDA	
Eurométropole de Strasbourg	BROLLY Suzanne MACIEJEWSKI Patrice	EMS	LECKLER Michèle SCHAEFFER Jean-Michel	EMS	
Collectivité Européenne d'Alsace	LEHMANN Marie-Paule MILLION Lara	CEA	WOLFHUGEL Christiane KLEITZ Francis	CEA	
Conseil Régional du Grand Est	FISCHER Bernard NICOLAS Thierry	CR Grand Est	ALORD Régine JUNG Pauline	CR Grand Est	

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le



ID : 067-507679033-20210928-2021\_089-DE

